Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Guichet accessible 7 jours / 7, 24heures / 24

LES AVANTAGES



Service accessible en ligne à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée



Gain de temps et d'argent plus besoin de se déplacer en mairie pour déposer son dossier ou d'envoyer sa demande en courrier recommandé



Démarche plus écologique grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires



Plus de transparence dans le traitement des demandes à chaque étape de l'instruction



Sécurité des informations via un logiciel sécurisé